



Rapport n°10	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 12 décembre 2017		Chapitre : Article :

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Conformément à l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président du Conseil d'administration présente au Conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

C'est ce rapport qui vous est présenté en annexe du projet de délibération. Il détermine entre autre l'évolution de la contribution du Département qui passerait, compte tenu de la nécessité de provisionner le contentieux logistique SMUR à hauteur de 1 288 504 € et de pourvoir à la baisse de l'excédent de fonctionnement à 21 500 000 € (au lieu de 19 700 000 € en 2017).

Ce rapport esquisse également dans les grandes lignes le plan pluriannuel qui vous sera présenté lors de la réunion consacrée au budget primitif 2018.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

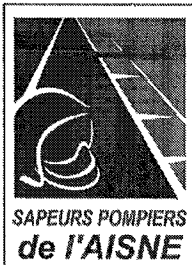
Vu l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport n°10.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2018 présenté en annexe.

Le Président,

Nicolas FRICOTEUX



Délibération n°10	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 12 décembre 2017		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 16
Votants : 16

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

20 DEC. 2017

Le 12 décembre 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 22 novembre 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Affiché le :

20 DEC. 2017

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, représenté par Monsieur Daniel FERMON, Directeur de Cabinet

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
~~M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. François RAMPELBERG, Raymond DENEUVILLE, Christian CROHEM, Arnaud BATTEFORT, M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers

Assistaient à la séance : Mme Muriel DUGUE représentant le payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Vu l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport n°10.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2018 présenté en annexe.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

1. Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes pour 2018

a. Hypothèses retenues

Le budget 2018 est marqué par deux contraintes fortes :

- Poursuivre la maîtrise de nos dépenses notamment de fonctionnement
- Prendre en compte le risque juridique lié au contentieux sur la logistique SMUR

Ces deux contraintes sont antagonistes, la prise en compte du risque juridique nous contraignant à inscrire en provision de dépenses un montant équivalant à la somme des titres émis pour la couverture de la logistique SMUR soit 1 288 504 €. Cette dépense supplémentaire impacte directement les contributions du département.

Les hypothèses retenues en matière de dépenses de fonctionnement, chapitre 011, administration générale sont basées sur un maintien des conditions climatiques des deux derniers hivers. De ce fait, le volume de fluides énergétiques consommés est maintenu. Pour les autres dépenses elles sont évaluées en tenant compte des contrats souscrits ou en cours.

Les dépenses de personnel sont évaluées en tenant compte de la compensation de la hausse de CSG par une prime de montant équivalent. Face à l'incertitude de leur financement, il a été choisi de ne pas tenir compte d'une éventuelle compensation à ce stade.

En investissement, les évaluations sont réalisées sur la base du plan pluriannuel qui sera présenté à l'adoption de l'assemblée lors du vote du budget primitif 2018 et des opérations engagées à ce jour.

b. Section de fonctionnement

Les dépenses : le montant total des dépenses de fonctionnement devrait s'établir à environ 44 657 000 € en hausse significative par rapport à 2017 (+ 1 135 000 €). Cette hausse s'explique par l'inscription de la provision pour risque juridique à inscrire au titre de la logistique SMUR. Cette inscription sera probablement reconduite pour les 2 ou 3 exercices à venir compte tenu du délai de jugement d'une affaire de ce type. Sans cette procédure nous aurions pu imaginer une stabilité voir une légère baisse des dépenses de fonctionnement. En effet les postes dotations aux amortissements et intérêts de la dette sont en baisse du fait du ralentissement des dépenses d'investissement et du vieillissement de la dette.

Les deux postes principaux de dépenses restent l'administration générale (chapitre 011) et les dépenses de personnel (012).

Pour le chapitre administration générale, l'inscription est prévue à la même hauteur qu'au BP 2017 soit 6 700 000 €. Le delta entre le compte administratif estimé

(6 300 000 €) et l'inscription devrait nous permettre de supporter les hausses de charges attendues sur ce chapitre. En effet, les bons résultats obtenus aux appels d'offres sur le gaz et l'électricité sont contrebalancés par la dérive constante des prix du carburant et la multiplication en nombre comme en coût des contrats de maintenance.

Les dépenses de personnel devraient également être quasiment identiques aux inscriptions 2017 (plus 200 000 €). En effet, le gel de postes permet de maîtriser le glissement vieillesse technicité (GVT) et les éventuels effets du PPCR. La hausse de la CSG compensée par une prime devrait impacter notre budget. Les incertitudes qui planent à ce jour sur les éventuels mécanismes de compensation nous incitent à la prudence.

Les hausses successives du taux des indemnités en 2016 et 2017 impactent les lignes consacrées aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires. Ces hausses sont atténuées par l'ajustement progressif des inscriptions au titre de la PFR (prestation fidélisation et reconnaissance) depuis le glissement vers un système par répartition.

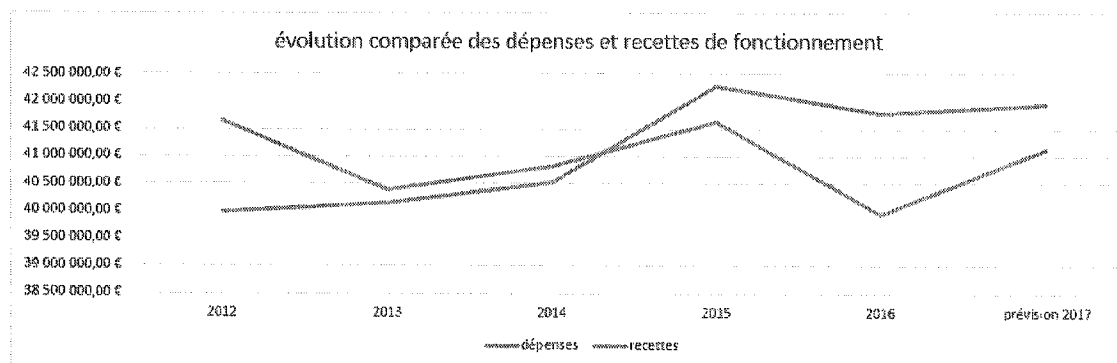
Les recettes : l'essentiel des recettes de fonctionnement du SDIS (90%) provient des contributions des communes et EPCI d'une part et du département d'autre part. La hausse des contributions des communes et EPCI reste encadrée et limitée à la hausse des prix hors tabac (0.9 % pour 2017). Ainsi toute hausse du budget du SDIS au-delà de ce taux est supportée par la contribution du département. Pour 2018, la hausse des contributions nécessaire à l'équilibre du budget du SDIS devrait être de l'ordre de 2 millions d'euros. Cette hausse demeure contenue car sans la provision pour risque de 1,2 million d'euros, elle aurait été limitée à la compensation du déficit attendu du résultat de l'exercice 2017 soit 1 million d'euros.

La hausse des contributions entre le département et les communes et EPCI se répartit donc à environ plus 1,8 million d'euros pour le département et 164 525,18 € euros pour les communes (+ 0,9%) (Voir tableau en annexe 1).

Le reste des ressources du SDIS demeure limité au produit des services (1,8 million d'euros et 4% des recettes de fonctionnement) et à la neutralisation des amortissements (691 000 € et 1.55 % des recettes de fonctionnement).

Le SDIS reprend de façon anticipée son résultat dès le vote du budget primitif. La dégradation voulue de ce dernier nous contraint tous les ans à compenser sa diminution par des ressources nouvelles.

Section de fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016	prévision 2017
dépenses	39 991 087,78 €	40 138 829,81 €	40 528 784,59 €	42 293 792,32 €	41 795 483,07 €	41 941 685,07 €
recettes	41 659 411,61 €	40 395 378,09 €	40 826 230,50 €	41 620 850,90 €	39 930 899,23 €	41 140 807,56 €
résultat exercice	1 668 323,83 €	256 548,28 €	297 445,91 €	-672 941,42 €	-1 864 583,84 €	-800 877,51 €
évolution de l'excédent de fonctionnement	4 643 721,54 €	4 900 269,82 €	5 197 715,73 €	4 524 774,31 €	2 660 190,47 €	1 859 312,96 €



c. Section d'investissement

Dépenses : Le compte administratif 2017 devrait en dépense d'investissement se situer à 4,5 millions d'euros pour un total de crédits votés au BP et en report de 10,7 millions euros. Les crédits non-consommés et engagés feront l'objet de reports sur l'année 2018 à hauteur de 6,2 millions d'euros.

Les inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2018 s'élèveront 5,9 millions d'euros (6,4 en 2017) pour assurer la neutralisation des amortissements, le remboursement en capital des emprunts, les travaux pérennes, les subventions pour accompagner les travaux DETR réalisés par les communes, la fin des travaux du centre de secours de Viels-Maisons. Le plan d'équipement fera l'objet d'une inscription particulière de 3,6 millions d'euros (contre 2 millions en 2017) pour accélérer la mise en œuvre des prescriptions du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

Recettes : Les contraintes fortes évoquées précédemment qui pèsent sur la section de fonctionnement ne permettent pas de dégager un autofinancement supérieur aux dotations obligatoires pour amortissement. En 2018, il s'élève à 4,8 millions d'euros. Le reste des recettes de la section d'investissement provient du fonds de compensation de la TVA (environ 460 000 € en 2018) et de la reprise du résultat antérieur qui assure le financement des reports. Pour équilibrer la section, une inscription d'emprunt nouveau sera nécessaire mais limitée à 400 000 €. Cet emprunt ne fera probablement pas compte tenu de son faible montant l'objet d'une mobilisation en 2018.

2. Plan pluriannuel d'investissement 2018 -2021

Le SDIS ne disposait pas jusqu'à 2017 d'un plan pluriannuel d'investissement formalisé.

Cependant les dépenses d'investissement sont classées traditionnellement en trois grandes catégories :

- Les travaux neufs
- Les travaux pérennes
- Le plan d'équipement.

L'ensemble des inscriptions budgétaires est voté en autorisations de programmes qui permettent leur suivi dans le temps. Pour accroître cette lisibilité, un plan pluriannuel d'investissement sera mis en place pour la période 2018-2021. Ce plan vous sera proposé lors du vote du budget primitif 2018.

3. Structure et évolution de l'encours de la dette

a. Profil de la dette

L'encours de la dette du SDIS de l'Aisne s'élèvera au 31 décembre 2017 à 15,3 millions d'euros. Il n'y a pas eu d'emprunts nouveaux depuis 2012 pour permettre de diminuer notre encours et de recourir à nouveau à l'emprunt pour le financement à venir des travaux neufs lourds notamment la reconstruction du CSP LAON.

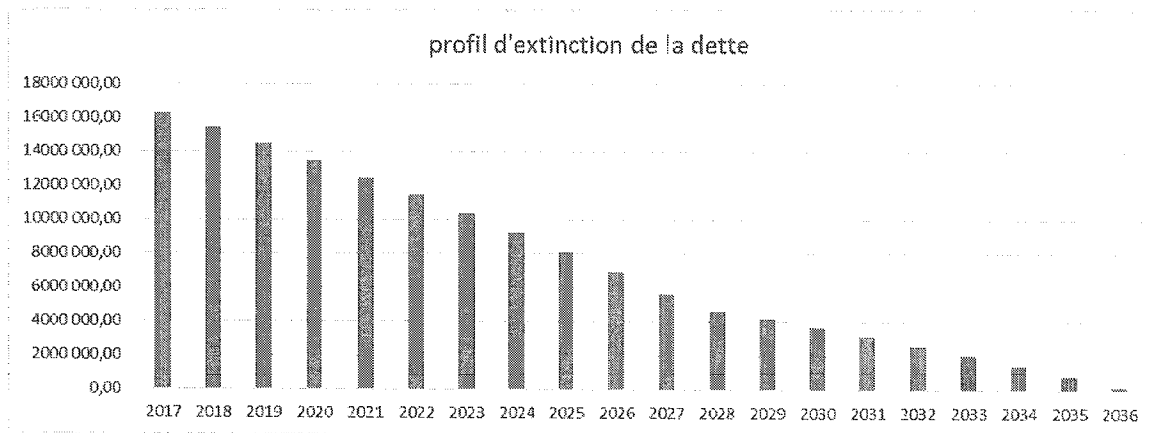
La dette se compose de 8 emprunts, dont 7 sont à taux fixe et le sixième est indexé sur le taux du livret A (1,87 % + le taux).

Les caractéristiques des emprunts sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Objet de la dette	Date de Délibération	Date de Réalisation	Date de 1ère échéance	Date de dernière échéance	Durée Initiale	Organisme Prêteur	Périodicité	Montant Initial	Dette en capital en fin de période	Index de Taux	Taux Fixe	Taux Actuel
EMPRUNT 2010	06/12/2010	15/12/2010	15/03/2011	15/12/2035	25 ans	SOCIETE GENERALE	Trimestrielle	1 400 000,00	1 147 291,26	FIXE	4,610000	4,059900
EMPRUNT 2011 (tar)	03/10/2011	10/11/2011	01/03/2012	01/12/2026	15 ans	DEXIA CREDIT LOCAL	Trimestrielle	2 300 000,00	1 861 554,74	FIXE	4,600000	4,840400
EMPRUNT 2011 (dème)	01/12/2011	15/12/2011	25/12/2011	25/12/2036	25 ans	CAISSE EPARGNE	Trimestrielle	3 000 000,00	2 553 648,45	Livret A	4,120000	2,047000
EMPRUNT 2011 (dème)	01/12/2011	23/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	15 ans	DEXIA CREDIT LOCAL	Annuelle	2 500 000,00	1 842 315,38	FIXE	4,510000	4,504300
EMPRUNT 2012	20/06/2012	12/07/2012	05/10/2012	05/07/2027	15 ans	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	Trimestrielle	2 900 000,00	1 472 702,54	FIXE	5,370000	5,470300
EMPRUNT 2012	03/01/2012	13/08/2012	01/11/2012	01/08/2027	15 ans	SOCIETE GENERALE	Trimestrielle	3 900 000,00	1 950 000,00	FIXE	5,140000	4,180100
EMPRUNT 2009 (FER)	16/06/2008	12/01/2010	12/01/2011	12/01/2035	25 ans	SOCIETE GENERALE	Annuelle	3 900 000,00	2 439 894,54	FIXE	4,150000	4,150100
EMPRUNT 2009 (dème)	16/06/2008	09/02/2010	09/02/2011	09/02/2035	25 ans	SOCIETE GENERALE	Annuelle	3 900 000,00	2 438 715,56	FIXE	4,130000	4,130100
								20 200 000,00	15 446 129,37			

Le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	ICNE N-1	Intérêts	ICNE	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre	Charge Intérêts
2017	15 279 966,78	901 322,86	328 557,15	653 824,68	313 393,15	1 555 147,54	15 378 642,92	638 660,68
2018	15 378 642,92	933 265,20	313 393,15	622 646,60	295 781,75	1 555 911,80	14 445 377,72	605 035,20
2019	14 445 377,72	986 677,90	295 781,75	582 194,04	277 444,17	1 548 871,94	13 478 699,82	563 856,46
2020	13 478 699,82	1 001 540,40	277 444,17	540 849,89	258 397,54	1 542 390,29	12 477 159,42	521 803,26
2021	12 477 159,42	1 038 187,91	258 397,54	496 760,44	238 492,21	1 534 948,35	11 438 971,51	476 855,11
2022	11 438 971,51	1 076 436,37	238 492,21	451 633,49	217 798,03	1 528 068,86	10 362 536,14	430 939,31
2023	10 362 536,14	1 116 447,01	217 798,03	404 800,40	196 240,67	1 521 247,41	9 246 089,13	383 243,04
2024	9 246 089,13	1 158 233,30	196 240,67	356 550,77	173 820,91	1 514 784,07	8 087 855,83	334 131,01
2025	8 087 855,83	1 202 092,95	173 820,91	306 695,01	150 406,67	1 507 787,96	6 885 762,88	282 280,77
2026	6 885 762,88	1 247 907,37	150 406,67	253 248,58	126 039,11	1 501 155,95	5 637 855,51	228 881,02
2027	5 637 855,51	978 882,68	126 039,11	202 616,52	102 497,98	1 181 499,20	4 658 972,83	179 075,29
2028	4 658 972,83	482 725,84	102 497,88	168 509,12	91 460,52	651 234,96	4 176 246,99	157 471,76
2029	4 176 246,99	502 776,52	91 460,52	150 365,59	79 926,16	653 142,11	3 673 470,47	138 831,23
2030	3 673 470,47	523 606,34	79 926,16	131 632,19	67 933,03	655 238,53	3 149 864,13	119 639,06
2031	3 149 864,13	545 299,18	67 933,03	112 123,48	56 441,72	657 422,66	2 604 564,95	99 632,17
2032	2 604 564,95	567 863,00	56 441,72	91 898,29	42 446,10	659 761,29	2 036 701,95	78 901,67
2033	2 036 701,95	591 417,38	42 445,10	70 651,51	28 891,59	662 068,89	1 445 284,57	57 098,00
2034	1 445 284,57	615 919,82	28 891,59	48 619,01	14 785,64	664 538,83	829 364,75	34 513,06
2035	829 364,75	641 437,21	14 785,64	25 674,88	95,74	667 112,09	187 927,54	10 984,96
2036	187 927,54	187 927,54	95,74	3 144,67	0,00	191 072,21	0,00	3 048,93
	16 279 966,78	3 059 848,74	5 673 439,16	2 731 291,59	21 953 404,94		5 344 882,01	



b. Evolution des ratios d'épargne

Les ratios d'épargne se subdivisent en :

L'épargne de gestion : Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charge d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute : Elle correspond à l'épargne de gestion moins les intérêts de la dette. Aussi appelée autofinancement brut, l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette)

Epargne nette : Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de dette.

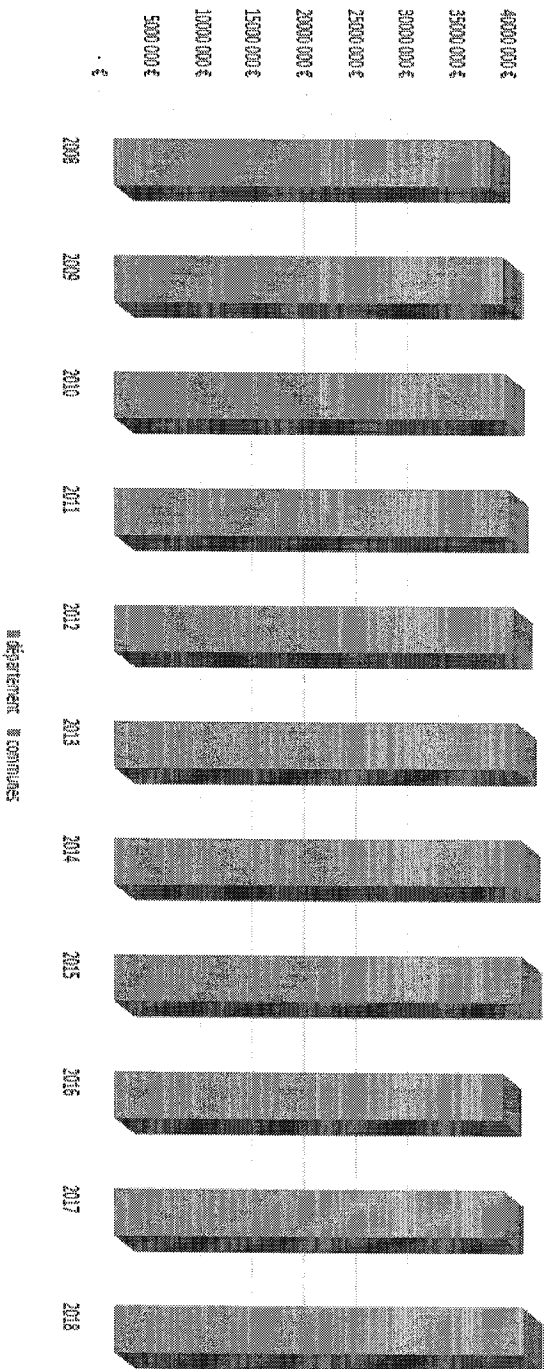
	2014	2015	2016
Recettes réelles de fonctionnement	40 817 489,69 €	41 079 864,87 €	39 358 055,82 €
Dépenses réelles de fonctionnement	36 272 050,52 €	37 573 162,82 €	37 016 484,32 €
Intérêts de la dette	781 791,55 €	733 277,95 €	688 742,48 €
Epargne de gestion	5 327 230,72 €	4 239 980,20 €	3 030 313,98 €
Epargne brute	4 545 439	3 506 702	2 341 572
Taux d'épargne brute (en %)	11%	9%	6%
Remboursement en capital	813 682,87 €	841 594,66 €	870 685,88 €
Epargne nette	3 731 756,50 €	2 665 107,59 €	1 470 885,62 €

ANNEXE 1

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 2008 - 2018	
												en €	en %
département	19 042 401 €	19 670 800 €	19 788 825 €	19 986 691 €	20 186 581 €	20 388 446 €	20 571 942 €	20 654 230 €	19 621 575 €	19 700 000 €	21 511 590 €	2 469 189 €	12,97%
communes	17 627 094 €	18 208 787 €	18 318 040 €	18 501 220 €	18 686 232 €	18 873 095 €	19 042 954 €	19 119 126 €	18 207 745 €	18 278 856 €	18 445 101 €	818 007 €	4,64%
total	36 669 495 €	37 879 587 €	38 106 865 €	38 487 911 €	38 872 813 €	39 261 541 €	39 614 896 €	39 773 356 €	37 829 320 €	37 978 856 €	39 956 691 €	3 287 196 €	8,98%

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
département	1,20%	3,30%	0,50%	1,00%	1,00%	1,00%	0,90%	0,40%	-5,00%	0,40%	8,42%
communes	1,20%	3,30%	0,50%	1,00%	1,00%	1,00%	0,90%	0,40%	-5,00%	0,40%	0,90%
total	1,20%	3,30%	0,50%	1,00%	1,00%	1,00%	0,90%	0,40%	-5,00%	0,40%	4,95%

évolution des contributions de 2008 à 2018



[